

Le Prêt inter- bibliothèques [PIB]

Le Catalogue collectif de France met gratuitement à la disposition des internautes et des bibliothèques un outil de prêt inter-bibliothèques, le PIB. Il s'appuie sur les collections de toutes origines signalées dans le CCFr (plus de 30 millions de notices) et est connecté avec le système de l'enseignement supérieur équivalent, le prêt entre bibliothèques (PEB).



Les acteurs du réseau

Le réseau du **PIB** du CCFr compte près de **200** membres volontaires, le réseau **PEB** de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement supérieur (ABES) se compose quant à lui de **274** établissements. Ils sont interconnectés de manière à offrir aux usagers un service optimal.

Pratiques et collaborations : Les bibliothèques associées au réseau PIB conservent leurs **propres règles** de gestion en matière d'accréditation des lecteurs, de prêt et de reproduction de leurs collections (tarifications, durée de prêt, fonds disponible ou non au prêt). Chaque bibliothèque choisit les fonctions qu'elle peut assumer. Elle peut être bibliothèque fournisseuse et/ou demandeuse (bibliothèque de relais dite de rattachement). Le CCFr assume la **formation initiale et continue** des membres du réseau PIB, propose des fiches tutorielles pour chaque fonction du module et offre une **assistance** personnalisée. Il s'engage également à assurer l'administration du réseau en surveillant étroitement la fluidité des transactions et le suivi et les améliorations de l'outil informatique.

Rejoindre et enrichir le réseau : Les modalités d'inscription au réseau sont simples : disposer d'une connexion Internet, préciser les conditions de sa participation (ouvrages ouverts au prêt, conditions de reprographie...), mettre à jour sa notice dans le Répertoire national des bibliothèques et fonds documentaires (RNBFD) désigner un **correspondant** qui assurera les fonctions de veille du PIB, mettre en place une communication efficace à destination du public de la bibliothèque.

Un outil accessible à tous

C'est avant tout par le CCFr que le document à emprunter est localisé parmi les **30 millions** qui y sont signalés par des bibliothèques françaises. L'utilisateur, qu'il soit un usager individuel ou une bibliothèque du réseau, est alors guidé pas à pas à l'aide d'un formulaire qui relaie sa demande auprès des bibliothèques fournisseuses.

Demande de prêt ou de reproduction

Pour valider votre demande, veuillez remplir les rubriques ci-dessous.
Les rubriques marquées * doivent obligatoirement être saisies. [?](#)

Nom *	<input type="text"/>	Demande Professionnelle <input type="checkbox"/>
Prénom	<input type="text"/>	
Adresse *	<input type="text"/>	
Adresse (suite)	<input type="text"/>	
Code postal *	<input type="text"/>	Ville * <input type="text"/>
		Pays * <input type="text" value="France"/>

Une interface pour les professionnels : Un module informatique, une simple interface web, permet de suivre le cheminement des demandes de prêt de document ou de reproduction. Chaque correspondant possède un login et mot de passe pour suivre en ligne les demandes de prêt ou de rattachement et recevoir les réponses et les motifs de refus éventuels de la bibliothèque partenaire. Cette interface apporte à chaque établissement concerné un appui logistique solide, une crédibilité institutionnelle et l'apport de statistiques globaux.

Toutes les demandes						
<u>N° dossier</u>	<u>Date dossier</u>	<u>Cote</u>	<u>Document</u>	<u>Etat</u>	<u>Date état</u>	<u>Géré</u>
20091012035614	12/10/2009	993 WEI	Nouvelle-Calédonie / Marc Weitzmann	Fermée CCF	12/10/2009	P
20091012035615	12/10/2009	182 PLA	La République / Platon	Fermée CCF	12/10/2009	P
20091012035616	12/10/2009	Inconnue	jazz magazine / août 2001/	Fermée CCF	12/10/2009	P

Il est également possible de faire des demandes concernant des documents qui ne sont pas signalés directement dans le CCFr grâce à un formulaire spécifique. Les catalogues en ligne des bibliothèques participantes, leurs conditions de prêt, leur numéro de RCR indispensable à la demande sont facilement accessibles via le RNBFD. Ils sont signalés dans la liste des correspondants de la page d'accueil du PIB.



Pour l'utilisateur : Il peut, en toute autonomie, faire une demande de prêt inter-bibliothèques via le CCFr. Il doit alors choisir sa bibliothèque dite de rattachement parmi les établissements du réseau PIB qui effectuera la transaction en son nom. La fonction « **suivi de demandes** » permet à l'utilisateur de suivre son dossier à tout moment.

Suivi des demandes de documents

Veuillez indiquer ci-dessous la référence de votre demande

Votre nom

Votre N° de dossier

A savoir

Beaucoup de bibliothèques proposent directement des formulaires en ligne sur leur site avec les modalités des transactions (frais de port, délais requis, contacts).